

**AVIS D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
N° 4406**

**Port de Boulogne Legrand – Lot 1**

Suite à la mise en œuvre par le Port autonome de Paris d'une publicité et d'un appel à projets visant à l'occupation d'un emplacement situé sur le port de BOULOGNE LEGRAND à 92100 Boulogne-Billancourt, les sociétés SEVPTE, MARIN D'EAU DOUCE, PARIS ACCASTILLAGE et BOUL BILL ont présenté un projet, en date du 14 novembre 2019, en vue d'occuper l'emplacement pour y développer leurs activités.

Après avis émis par le comité consultatif lcal en date du 2 mars 2020, le Directeur Général du Port Autonome de Paris a décidé d'attribuer l'emplacement aux sociétés SEVPTE, MARIN D'EAU DOUCE, PARIS ACCASTILLAGE et BOUL BILL, qui ont présenté le meilleur projet.

Caractéristiques de la convention d'occupation domaniale :

- Plan d'eau : 1 708 m<sup>2</sup>
- Quai : 75 mètres linéaires
- Terre-plein : 1 895 m<sup>2</sup> composé d'un terre-plein partagé, d'un terre-plein exclusif permettant notamment l'accueil d'une installation saisonnière, et d'un bâtiment de 470 m<sup>2</sup> au sol
- Convention constitutive de droits réels
- Durée : 17 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Destination : Ponton d'embarquement pour activités nautiques, croisières, atelier de réparation de bateaux fluviaux, animations sur le thème du fleuve (plan d'eau), activité de restauration – bar (bâtiment et terre-plein), et magasin d'accastillage (bâtiment).

La redevance afférente à cette occupation est établie en application du Livre III du Cahier des charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations privatives à caractère d'animation et de loisirs du domaine public géré par le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine.

La convention d'occupation domaniale a été signée le 11 avril 2022.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 – Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : [aps@haropaport.com](mailto:aps@haropaport.com)

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04– Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

*Date d'envoi de la publication : 12 juillet 2022*